



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

BUREAU DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par :
Rodolphe MAUDUIT
pref-bcie-environnement@orne.gouv.fr
tél. : 02.33.80.60.71

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
CSS

Installation de stockage de déchets non dangereux en post-exploitation de Fel

Séance du 11 janvier 2023

La Commission de suivi de site du centre d'enfouissement technique (CET) de Fel s'est réunie, le mercredi 11 janvier 2023, à 9h30, à salle de réunion de la sous-préfecture d'Argentan, sous la présidence de Mme Isabelle RIOUX, sous-préfète, représentant M. le préfet de l'Orne.

Étaient présents :

Pour le collège administration de l'État :

- DREAL : M. Cyril HUART, inspecteur de l'environnement et M. Victor VANSTEENKESTE

Pour le collège des élus et collectivités :

- M. Frédéric GODET, représentant le Conseil départemental de l'Orne,

Pour le collège riverains et associations :

- M. René MAFFEI, représentant l'association GRAPE

Pour le collège exploitant :

- M. Tony BEAUVAIS, représentant le CET de Fel,

Pour le collège salariés :

- Mme Isabelle DESCHOOLMESTER, représentant les salariés du CET de Fel.

Assistait également à la réunion :

- M. Rodolphe MAUDUIT, adjoint à la cheffe du bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement, secrétariat de la commission.

Mme la présidente de séance ouvre la réunion et propose un tour de table.

I. Présentation du rapport d'activité pour la période de 2018 à 2021.

M. BEAUVAIS présente le bilan du site pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 à l'aide d'un diaporama. Le diaporama support de la présentation de l'exploitant est joint au présent compte-rendu. Ce dernier se limite donc à reprendre les échanges entre les membres de la commission de suivi de site.

Il est précisé que le site est fermé depuis 2012. Son exploitation est prévue pour 30 ans.

Une unité de valorisation de biogaz est installée avec une torchère.

La dernière visite d'inspection date de 2018, il est prévu par la DREAL d'inspecter le site tous les sept ans.

Une partie des lixiviats est réinjectée dans le process.

L'exploitant indique que les conditions climatiques et les opérations de maintenance du moteur peuvent expliquer une baisse de la quantité de lixiviats réinjectés en 2020.

Selon les analyses, cela n'entraîne aucun impact sur le milieu naturel. Les analyses sont faites en amont et en aval sur la Dives.

La tonte, le débroussaillage et l'entretien des clôtures sont réalisés une fois par an.

Il est demandé pourquoi la conductivité électrique brute à 25°C du bassin Sud passe de 195 µS/cm en février 2020 à 1175 µS/cm en août 2020.

L'exploitant précise que dans le rapport annuel 2020, le bassin Sud présente un léger excédent en DCO en août 2020 (98 mg/l vs 80 mg/l). Cette concentration événementielle s'explique par un phénomène exponentiel de lessivage des zones drainées en raison d'une pluviométrie intense (24.6 mm relevés) le 12/08/2020, veille de l'analyse, au droit du site. Ledit phénomène étant confirmé par les valeurs légèrement en hausse en métaux et COT.

La variation de la conductivité électrique peut également être expliquée par ce phénomène.

Sur le rapport annuel 2020, il est demandé pourquoi l'indice hydrocarbure sur les lixiviats bruts est de 137.7 mg/l en février 2020, alors qu'il est par ailleurs de 0.1 mg/l.

Au vu des résultats antérieurs et postérieurs sur ce même bassin, l'exploitant indique que le résultat du mois de février 2020 semble erroné.

Dans le compte-rendu de la précédente CSS, il est fait mention d'un projet photovoltaïque. L'exploitant indique que le projet a été abandonné pour le moment, mais est envisageable après l'exploitation. La DREAL précise que le photovoltaïque n'est pas incompatible avec la production de biogaz.

L'exploitant et la collectivité envisagent de se rapprocher pour évoquer ensemble ce sujet.

II. Élections du bureau :

Le règlement intérieur prévoit un bureau au sein de la CSS. Il sera composé du président de la commission et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

Les missions principales du bureau sont de :

- fixer les dates et les lieux des réunions ;
- définir les ordres du jour ;
- préciser, au besoin, la forme sous laquelle les informations sont transmises aux membres de la commission ;
- décider si les réunions de la commission (ou certaines d'entre elles) sont ouvertes au public ;
- répondre aux éventuelles questions urgentes pour lesquelles il n'est pas possible de réunir dans des délais rapprochés la commission en séance plénière.

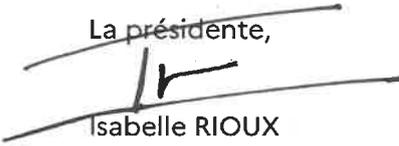
Le bureau est composé comme suit :

- pour le collège de l'État : la DREAL
- pour le collège des élus : M. GODET du Conseil départemental,
- pour le collège des riverains et des associations : M. MAFFEI, de l'association GRAPE,
- pour le collège des salariés : Mme DESCHOLMESTER, du CET de Fel,
- pour le collège exploitant : M. BEAUVAIS, du CET de Fel.

En l'absence d'autres questions et remarques, Mme la Présidente remercie les membres présents et clôt la séance.

Argentan, le 17 MARS 2023

La présidente,



Isabelle RIOUX

